

14ème législature

Question N° : 93668	De M. Pascal Popelin (Socialiste, républicain et citoyen - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes	Analyse > formation. diplômés.
Question publiée au JO le : 01/03/2016		

Texte de la question

M. Pascal Popelin appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la reconnaissance pleine et entière du statut d'infirmiers anesthésistes. Alors que ces professionnels paramédicaux sont astreints à un parcours d'étude et de formation qui durent en moyenne sept années et qui leur confère le plus haut niveau de compétence infirmière et de sécurité anesthésique d'Europe, le statut de pratiques infirmières avancées ne leur a toujours pas été accordé. Cette revendication forte de la profession prend pourtant tout son sens au regard des éléments évoqués, qui participent pleinement de la qualité et de la sécurité des soins dispensés dans notre pays, dont la bonne réputation en dehors de nos frontières n'est plus à faire. Aussi, il souhaiterait avoir connaissance des actions que le Gouvernement envisage de prendre afin de mieux reconnaître ces savoir-faire et de mieux valoriser ces professionnels.